



Le fil des mobilités actives

1 décembre 2022

L'actualité de la semaine



Le Zéro artificialisation nette (ZAN) met le vélo à terre

L'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols d'ici 2050, prévu par la loi climat et résilience du 22 août 2021 pourrait pénaliser le développement d'aménagements cyclables en territoires peu denses. Les collectivités territoriales grondent. Le Club porte cette voix.

La loi fait consensus sur les objectifs de contraindre la consommation de foncier, notamment pour stopper l'étalement urbain. Si les intentions de sobriété restent grandement partagées, les collectivités territoriales demandent de « sortir » les liaisons cyclables du calcul de l'artificialisation, à l'image de l'Association des maires de France dans ses 25 propositions [Pour une transition adaptée aux déplacements du quotidien](#). « Beaucoup de collectivités territoriales ont mis en œuvre des mesures dans leur plan d'urbanisme...

[Lire la suite](#)

Talents 2022 : les jeux sont

faits

Les **17 jurés des Talents du vélo** et les **10 jurés des Talents de la marche** se sont réunis respectivement les 28 et 30 novembre pour sélectionner les lauréats 2022.

Après l’instruction des dossiers, le vote majoritaire a désigné les lauréats parmi les 57 candidats de la douzième édition des Talents du vélo [à retrouver ici](#) et les 26 candidats de la première édition des Talents de la marche [à retrouver là](#). Les lauréats seront rendus public le 13 décembre à 14h, lors d’une cérémonie à Paris et feront l’objet d’une campagne de relation presse.

Retrouvez-les dans notre communiqué publié lors de la remise des trophées et dans le *Fil des mobilités* du jeudi 15 décembre.

Dernière minute

Lancement du futur appel d’offre pour le service Véligo

Ile-de-France Mobilités organise une réunion d’information, le 26 janvier prochain, en amont de l’appel d’offres lancé au printemps 2023 pour le renouvellement du contrat Véligo, le service public régional de vélos en location moyenne et longue durées.

L’appel d’offres concernera la mise à disposition, l’entretien-maintenance et l’exploitation du service. Ouvert aux acteurs du domaine des transports, plus particulièrement aux opérateurs de services vélos, ce rendez-vous va présenter les principes et objectifs du futur contrat, le déroulement et le calendrier de la procédure et permettra de répondre aux questions des participants.

Les acteurs intéressés sont invités à s’inscrire avant le 10 janvier 2023 en adressant un mail à l’adresse suivante : vaeidf@iledefrance-mobilites.fr, en prenant soin de préciser les informations suivantes : nom de la société, nom et fonction de la personne contact, téléphone et mail.

En chiffres

4

Le nombre de Dossiers du Club, publiés depuis juin dernier sur des sujets d’actualité du vélo et des mobilités actives.

La nouvelle collection technique et stratégique [les Dossiers du Club](#) éclaire une thématique par des exemples de réalisations et d’expériences de territoires, en rappelant le cadre juridique.

Les quatre publications téléchargeables :

- Développer le vélo dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Garantir une cohabitation apaisée entre cyclistes et piétons dans les territoires
- Rendre possible le développement du vélo en territoires peu denses
- La prise en compte de l'enjeu de cohabitation entre modes actifs dans les réseaux express vélo



Les prochains Dossiers du Club ?
 L'écomobilité scolaire ; vélo et insertion professionnelle ; les maisons du vélo.

Du côté de chez vous

Le Syndicat des mobilités de la Communauté d'agglomération Pays Basque (64) vient de doubler l'enveloppe consacrée au financement des aménagements cyclables, de 600 000 euros à 1,2 millions d'euros par an. Une aide de 20 à 30 % sera portée aux 158 communes de l'agglomération pour leurs aménagements cyclables. L'objectif est de passer de 1,3 % à 8% de déplacements à vélo d'ici 2030.

Le département de la Vendée (85) lance un plan Vélo travail. L'enveloppe de 35 millions d'euros prévue jusqu'en 2028 va permettre de mener des expérimentations sur des secteurs aux flux importants, de réaliser une action phare sur la piste reliant Aizenay à La Roche-sur-Yon et d'accompagner les collectivités afin de développer le réseau.

La Communauté de communes de Blaye (33) associe les habitants à l'étude de son futur plan vélo par une enquête en ligne. La communauté entend « donner une réelle place aux cyclistes pour les années à venir » en mettant en place des services et des itinéraires cyclables continus et sécurisés.

Le train fait place au vélo dans la métropole de Montpellier (34) où près de 8,5 km de voies ferrées sont en cours de démontage (entre St-Jean-de-Védas et Fabrègues) afin d'aménager le futur réseau express vélo (Vélolignes montpelliéraines).

Le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités lance une consultation jusqu'au 21 janvier afin de mieux comprendre les usages et habitudes de déplacement : train, bus urbain, car interurbain, voiture, vélo... L'objectif est d'anticiper les besoins de mobilité et de co-construire les réseaux de transports publics à

En bref

Le Gart publie un compte-rendu de la première édition des Intermobil-Idées

organisées les 9 et 10 novembre derniers. Une soixantaine de directeurs, responsables et techniciens de la mobilité s'étaient retrouvés autour du thème "La mobilité au cœur des politiques publiques".

Le palmarès 2022 du label « Villes prudentes » a décerné 95 nouvelles labellisations le 22 novembre dernier lors du Congrès des maires de France. Le label de la Prévention Routière compte désormais 383 collectivités labellisées « *engagées de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière* ».

Mobiscol, le portail national de l'écomobilité scolaire publie un court questionnaire

sur l'utilisation du Catalogue des aménagements dans le cadre d'un Plan de déplacement établissement scolaire édité en juin dernier. Cette publication recense les aménagements les plus adaptés à la mise en place d'un Plan de déplacement établissement scolaire (PDES) répondant aux enjeux de la mobilité scolaire, de la maternelle à l'université.

CÔTÉ CLUB

L'assemblée générale (AG) 2022 du Club des villes et territoires cyclables et marchables se tiendra le mardi 13 décembre à la mairie du neuvième arrondissement de Paris de 10h à 12h.

L'assemblée générale sera suivie, dans l'après-midi, par la remise des Talents du vélo et de la marche aux lauréats 2022, de 14h à 16h.

FORMATIONS

Planifier et valoriser la marche en ville 1/2, mardi 6 décembre de 14h00 à 16h00

Quelles sont les caractéristiques qui rendent un territoire propice à la marche ? Quelle méthode utiliser pour évaluer le potentiel piéton d'un territoire ? De quelle manière les documents de planification permettent d'agir ? Cette formation ouvre le cycle

AGENDA

Vendredi 2 décembre, de 11h à 12h30

Mon vélo pour 10 ans

Webinaire sur ce dispositif permettant d'échanger facilement de vélos quand celui-ci est trop petit grâce à un système d'échange mutualisé. Un dispositif mutualisé proposé aux collectivités territoriales.

« marchabilité ».

Un webinaire organisé par Agir Transport et le Club des villes et territoires cyclables et marchables. Gratuit pour les adhérents du Club. Informations et inscription (obligatoire) [via ce lien](#).

Concevoir les infrastructures piétonnes 2/2, mardi 13 décembre de 10h00 à 12h00

Comment jouer sur la qualité de l'aménagement et du service pour favoriser la marche ? Quels sont les éléments essentiels de la marche en ville ? etc. Cette deuxième session du cycle sur la « marchabilité » délivre des méthodes et des outils.

Un webinaire organisé par Agir Transport et le Club des villes et territoires cyclables et marchables. Gratuit pour les adhérents du Club. Informations et inscription (obligatoire) [via ce lien](#).

[Inscription sous ce lien](#)

Mardi 13 décembre, de 14h à 16h

Talents du vélo et Talents de la marche 2022, Paris IX

Remise des douzièmes Talents du vélo et des premiers Talents de la marche aux lauréats 2022.

GENS

La ministre des Collectivités territoriales, **Caroline Cayeux** est remplacée par **Dominique Faure**. La secrétaire d'État chargée de la Ruralité conserve toutefois son portefeuille.

Cette newsletter vous est envoyée par le Club des villes et territoires cyclables et marchables.

<https://villes-cyclables.org/>



Club des villes et territoires cyclables et marchables
33, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris

Cet email est envoyé à {{contact.EMAIL}}
car vous êtes inscrit à notre Newsletter

[Se désabonner](#)